non; — pour Bilbao, 55 quintaux de plomb à giboyer; — pour Hambourg, 200 quintaux de bois de campêche; — pour l'Italie, 3120 *l.* d'indigo.

ARTICLES *d'importation enregistrés le 16 Novembre 1765.*

De Dublin, 30000 peaux de chevreau, 3900 *l.* de soie torse, 1200 *l.* de soie crue, 320 quintaux de beurre, 160 barils de bœuf & de porc; — de Russie, 50 tonnes de chanvre & 100 tonnes de fer, 130 quintaux de colle de poisson; — de Dunkerque, 1300 gallons d'eau-de-vie; — de Hollande, 600 quarters d'avoine.

ART. *enregistrés le 19.*

De Hambourg, 30000 *l.* de toile; — d'Italie, 27000 *l.* de coton, 1450 *l.* de soie torse, 2300 *l.* de soie crue; — d'Irlande, 619 quintaux de beurre, 15 quintaux de lard; — de Hollande, 800 quarters d'avoine; — de Russie, 220 tonnes de fer.

ART. *enregistrés le 21.*

De Hollande, 1600 quarters d'avoine; de Bremen, 400 quarters d'avoine; — de France, 10 tonnes de vin; — de la Jamaïque, 5130 quintaux de sucre.

DE BAYONNE, *le 20 Nov. 1765.*

EXPORTATION.

Il est sorti de cette Ville du 11 au 18 Novembre, pour Bilbao, 20 futailles de goudron, 16 futailles d'eau-de-vie, 35 balles & ballots, *&c.* de différentes marchandises; — pour Amsterdam, 4550 conques de graine de lin, 110 futailles de café, & 76 balles de laine; — pour Hennebon, 78 milliers de resine & 300 planches de pin; — pour Landerneau, 26 milliers de resine, & 1000 planches de pin; — pour l'Orient, 100 milliers de resine, 1460 planches de pin & vingt quintaux de jambons; — pour Saint Sebastien, 24 bariques de vin, 6 bariques d'eau-de-vie & 500 planches de pin; — pour Nantes, 324 milliers de brai sec & resine, 131 bariques & barils de goudron, 450 planches de pin, 32 balles de laine; — pour le Havre, 405 balles de laine; — pour Rouen, 185 quintaux de sucre, 28 balles de café, 20 quintaux de thérébentine, 400 balles de laine, 90 balles de regliſſe.

IMPORTATION.

Il est entré dans cette même Ville & dans le même espace de temps, 14 bâtimens Français & 6 Etrangers venants de Zericzée, de Roterdam, de Bilbao, de S^t. Sebastien, du Socoa, des Sables d'Olonne, de l'Isle-Dieu, de Nantes & de Landerneau, avec 6440 fromages, 800 fanegues, 126 muids de sel, 30 quintaux de feuillard, 7 ancres de fer, 296 tonneaux, 6 septiers de froment, 24 sacs d'avoine, 59 tonneaux & demi de sardines 700 peaux de vache & de veau, 68 balles, ballots, *&c.* de différentes marchandises.

DE NANTES, *le 30 Novembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce Port du 22 au 29 Novembre, 14 Navires Français & six Etrangers, allants en Guinée, à Leogane, au Port-au-Prince, aux Cayes, à S^t. Marc, au Cap, à Cadix, à Amsterdam, à S^t. Ander, à Hambourg, avec de l'orge, des peaux de veaux corroyées, des toiles, de la fayence, du sucre, de l'indigo, du café & de la porcelaine.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il est arrivé dans ce même Port & dans le même espace de temps, 5 Navires Français & 20 Etrangers venants de Zericzée, de Vorkum, de Middelbourg, de Staveren, de Herenven, de Seville, de Hambourg, d'Amsterdam, de Roterdam, de Dublin, de Bayonne, de la Rochelle, d'Auray, d'Ostende, de Bordeaux, de Brest, de Bremen, de Dort, la plupart sur leur lest, & les autres avec différentes marchandises.

DU HAVRE, *le 2 Décembre 1765.*

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti le 1^er. Décembre, les Navires la *Digne*, *le Roi David* & *la Marie-Julienne*, allants à Brest, à la Martinique & à Lisbonne. Le dernier était déjà parti

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 23 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

RÉFLEXIONS *de MM. de la Société royale d'Agriculture du Bureau de la Ville du Mans.*

LA protection que le Gouvernement accorde de nos jours à l'agriculture, cet Art par excellence, vrai principe des richeſſes de l'Etat, eſt le ſeul moyen de procurer l'encouragement dont cette partie a beſoin eſſentiellement.

S'il eſt démontré que la décadence de l'agriculture en France provient en très-grande partie d'un découragement preſque général; qu'à ce découragement a ſuccédé la nonchalance du colon; que c'eſt elle qui a ſucceſſivement occaſionné l'inaction du Cultivateur, engendré ſa miſere, il était indiſpenſable que la bienfaiſance du Prince qui nous gouverne, commençât par tendre une main ſecourable à la partie la plus nombreuſe & peut-être la plus précieuſe de ſes Sujets, afin de la tirer de cette eſpece d'engourdiſſement, en portant ſes premieres attentions ſur les entraves qui la retiennent, en extirpant de l'Agriculture ſes vices fondamentaux, en arretant le progrès des abus généraux qui la vexent, en lui procurant enfin ſucceſſivement tous les moyens propres à la rappeller à cet encouragement dont elle avait tant de beſoin.

Cette protection décidée ſe manifeſte par la ſeule récapitulation des différens Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens, Ordonnances, Etabliſſemens, &c. que la bonté du Roi a rendus depuis 1760, en faveur de l'agriculture. On peut même obſerver ſinguliérement, que leur nombre, ſur ce ſeul objet, ſurpaſſe infiniment celui que nous peuvent fournir tous les regnes précédens de la Monarchie.

Que ne doit-on pas attendre de ces heureuſes diſpoſitions du Gouvernement en faveur de l'agriculture, peuvent-elles être aſſez publiées pour émouvoir de plus en plus les cœurs patriotiques des Français, pour les exciter, en ſuivant l'exemple même de leur Souverain, à contribuer de leur côté & de tout leur zele à cet encouragement général!

Quelqu'utiles que ſoient à la partie de l'agriculture, les inſtructions pratiques, les nouvelles découvertes, le ſuccès des nouvelles expériences, enfin tous les projets économiques qu'on doit attendre des Sociétés, ſi tous ces avantages ultérieurs ne ſont pas précédés par celui de la réforme des vices & des abus généraux qui ont opéré la décadence & occaſionné la miſere, il ſera peut-être difficile d'en retirer des fruits auſſi ſenſibles & auſſi prompts qu'on le deſire.

On ne peut donc attendre cet avantage préalable que du Gouvernement, toutes ſes opérations à cet égard ſont marquées au coin de la protection la plus décidée; mais peut-on ſe flatter qu'elles ayent été rendues aſſez publiques? Combien de cantons éloignés dans le fond des Provinces, les ignorent en-

core? Combien de Cultivateurs répandus dans les campagnes ſont privés de la connaiſſance de ces Edits, Déclarations, &c ?

Les Sociétés d'agriculture ne peuvent ſe charger de cette publicité que par la voie de l'impreſſion, les bornes étroites qui ſont preſcrites à leurs dépenſes, ne leur permettent plus de fournir, même à celles qui ſont indiſpenſables pour leur ſoutien ; il eſt donc inévitable d'y ſuppléer par le ſecours des ouvrages périodiques relatifs à cet objet.

La Société d'agriculture convaincue de cette utilité, & réſolue de concourir avec tout le zele poſſible à ce qui peut remplir les vues ſages & bienfaiſantes du Miniſtre protecteur de ces ouvrages, croit donc devoir commencer ſon travail relatif à cet objet, par l'envoi de la récapitulation des différens Edits, Déclarations, &c. dont elle peut avoir connaiſſance, afin de les rappeller ſous les yeux du Miniſtre, & les faire annoncer ſous ſon bon plaiſir dans la Gazette d'Agriculture, commerce & Finances.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. I I.

La Société royale d'agriculture du Mans a très-bien obſervé que le découragement général & la nonchalance des Colons ont beaucoup contribué à étendre la décadence de l'agriculture ; mais la Société du Mans n'ignore pas que ce découragement provient lui-même des cauſes qui ont détruit les richeſſes d'exploitation, & mis par la miſere les Cultivateurs hors d'état de faire une bonne culture ; car telle eſt la loi de la nature, que ce n'eſt qu'avec de grandes dépenſes que l'on obtient de grands produits, & que plus on multiplie les dépenſes productives, & plus on y trouve de profit, pourvu qu'on ait la liberté du débit des productions que ces dépenſes font naître ; c'eſt ce qui nous paraît avoir été très-bien vu par l'Auteur des réflexions ſuivantes.

RÉFLEXIONS *ſur les moyens de multiplier les beſtiaux en France inſérées dans la Gazette du Commerce du Mardi* 30 *Juillet*, N°. 18.

Ce principe eſt certainement reconnu de tous les Cultivateurs, *point de fertilité ſans engrais, point d'engrais ſans beſtiaux*. Mais il en eſt un autre non moins reçu, dont le précédent même ne ſemble être qu'une conſéquence, *point de beſtiaux ſans faire aux Colons des avances qui leur fourniſſent les moyens d'en avoir ; point de beſtiaux ſans une forte conſommation qui en aſſure le débit, qui leur donne une bonne valeur vénale*. Que cette condition ſe rempliſſe, c'eſt-à-dire, que les Cultivateurs ayent les avances néceſſaires pour ſubvenir abondamment aux dépenſes de la culture ; qu'il y ait un bon prix à leurs denrées pour aſſurer le retour de leurs miſes, le ſalaire de leurs peines, l'indemnité de leurs riſques, ils augmenteront leurs beſtiaux, perfectionneront les eſpeces, multiplieront les nourritures; car l'intérêt conduit naturellement les hommes vers les choſes qui leur ſont le plus profitables, & s'ils n'y ſont pas portés d'eux-mêmes, c'eſt en vain que le Gouvernement offrira des prix ou des récompenſes, que la théorie préſentera des démonſtrations, voudra faire valoir les prairies artificielles, les parcs, un grand nombre d'autres moyens très-utiles. Le Cultivateur demeurera toujours inactif, parce qu'il ne peut améliorer ſans faire de dépenſes ; qu'il ne peut faire de dépenſes ſans des avances préalables qu'il n'a pas aujourd'hui. Le grand objet des perſonnes zélées pour le bonheur de leurs Concitoyens & de l'Etat entier, ſerait donc de chercher d'abord les moyens de procurer à la campagne les avances ſi précieuſes, ſi eſſentielles pour reproduire d'autres richeſſes ; pour ſaiſir toutes les branches de l'agriculture ; pour les ſuivre avec intelligence & ſuccès ; enfin pour arriver au point de perfection. J'ai préſenté dans ma lettre du 31 Juillet 1765, un moyen qui m'a paru d'autant meilleur qu'il pouvait ſans rien innover dans la manutention, ſans augmenter les charges de l'Etat, ſans diminuer ſes revenus, verſer dans nos campagnes cette pluie d'or dont elles ſont ſi altérées. Mais il eſt très-poſſible que j'aie vu avec trop de complaiſance le projet que j'ai propoſé, & qu'il y ait un autre expédient infiniment ſupérieur. C'eſt à ſa recherche que tous les Citoyens amis de leur patrie doivent s'attacher ; le trouver c'eſt s'aſſurer de la

ſeule porte qui conduit ſurement une Nation au chemin de la ſolide puiſſance, de la vraie grandeur, de l'opulence.

COMMERCE.

§. I.

Passage du Sund.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 22 au 29 Octobre 1765, 6 Vaiſſeaux partis d'Amſterdam, dont 1 pour Stetin, 4 pour Dantzick & 1 pour Ooſtzée; — 23 partis de Stockholm, de Riga, de Narva, de Stetin, de Konisberg & de Dantzick pour Amſterdam; — 5 partis de Londres pour Petersbourg, Stetin, Colbert, Copenhague & Konisberg; — 18 partis de Peterſbourg, de Memel, de Narva, de Riga, de Stockholm, de Colbert & de Wibourg pour Londres; 1 parti de Stockholm pour Dublin; — 1 parti de Bordeaux pour Lubeck & 3 partis de Riga pour Nantes, d'Aboe pour Dunkerque, & de Riga pour le Havre.

Récapitulation. Pour la Hollande, 6 Vaiſſeaux d'exportation & 23 d'importation; — pour l'Angleterre, 5 d'exportation & 18 d'importation; — pour la France, 1 d'exportation & 3 d'importation.

De Dublin.

On écrit de cette Ville que la Comteſſe d'Hertford & ſes 2 filles ont paru en public vêtues d'étoffes de ſoie fabriquées en Irlande. Le Comte d'Hertford avait fait venir il y avait quelque temps le chef de la Communauté des Tiſſerans, & lui avait remis une ſomme de 100 # ſterling pour commencer l'établiſſement d'une maiſon deſtinée à recevoir ceux des Membres de cette Communauté qui ſe trouveraient hors d'état de travailler.

De Marseille, *le* 10 *Novembre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 28 Octobre au 3 Novembre, 49 Navires Français & 20 étrangers allant à Martigues, à Cette, à Narbonne, à Bormes, à Toulon, à Hyeres, à S^t. Tropès, à Frejus, à Cannes, à Cagne, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Menton, à Genes, en Italie, à Barcelonne, à Alicante, au Havre, au Levant, à la Martinique.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems 31 bâtimens Français & 2 étrangers venant de Terre-Neuve, de Candie, de Majorque, d'Alicante, de Salerne, d'Arles, d'Oneille, d'Agde, d'Aiguemortes, de la Côte & de Martigues, chargés en grande partie de bled, de légumes, de morues & d'huile de poiſſon.

De Bordeaux, *le* 18 *Nov.* 1765.

Exportation.

Il a été exporté de cette Place, tant par terre que par mer, pendant le mois d'Octobre dernier, les marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françaiſes de l'Amérique, ainſi qu'il ſuit.

Par Terre.

Pour *Colmar*, 160 *l.* d'indigo; — pour la *Suiſſe*, 1 barique de ſucre blanc, 6596 *l.* d'indigo, 712 *l.* de café, 1119 *l.* de cacao; — pour *Genève*, 333 *l.* de rocou; — pour la *Franche-Comté*, 8066 *l.* d'indigo, 3020 *l.* de rocou; — pour l'*Italie*, 440 *l.* d'indigo, 4681 *l.* de café, 718 *l.* de rocou; — pour *Nancy*, 325 *l.* d'indigo, 1275 *l.* de café.

Par Mer.

Pour *Hambourg*, 1580 bariques, 14 quarts de ſucre brut, 1795 bariques, 43 quarts de ſucre blanc, 16203 *l.* d'indigo, 375143 *l.* de café, 1000 *l.* de cacao, 679 *l.* de rocou; — pour *Amſterdam*, 114 bariques de ſucre brut, 819 bariques, 9 quarts de ſucre blanc, 8589 *l.* d'indigo, 127518 *l.* de café, 3759 *l.* de cacao; — pour *Roterdam*, 167 bariques de ſucre brut 29 bariques, 3 quarts de ſucre blanc, 1700 *l.* d'indigo, 8126 *l.* de café, 6639 *l.* de cacao; — pour *Midelbourg*, 3 bariques de ſucre brut, 9 bariques de ſucre,

blanc; — pour *Bilbao*, 70 bariques, 4 quarts de ſucre blanc, 608 *l.* de cacao; — pour *Stetin*, 3354 *l.* d'indigo, 85606 *l.* de café; — pour *Stockholm*, 31 bariques de ſucre blanc; — pour *Dunkerque étranger*, 3 bariques de ſucre brut; — pour *Breme*, 28 bariques de ſucre blanc, 1792 *l.* d'indigo, 257144 *l.* de café; — pour *Copenhague*, 1687 *liv.* d'indigo, 40902 *l.* de café; — pour *Rouen*, 337 *l.* de rocou; — pour *Altena*, 674 *l.* d'indigo; pour *Elſeneur*, 4974 *l.* de café; — pour les *Aſturies*, 64 bariques, 2 quarts de ſucre blanc; — pour *Bruges*, 88 bariques de ſucre brut, 12 bariques de ſucre blanc; — pour *Oſſembourg*, 337 *l.* d'indigo; — pour *Schaffouſen*, 1158 *liv.* d'indigo, 3866 *l.* de rocou; — pour Londres, 52620 *l.* d'ind. — pour *Bayonne*, 7997 *l.* de cacao.

Il eſt outre cela ſorti du même endroit & dans le même eſpace de tems, pour l'*Eſpagne*, 106200 *l.* de farine, & pour la *Hollande*, 270600 *l.* de pois chiches.

Importation.

Il eſt arrivé dans cette même Ville depuis le 18 Octobre juſqu'au 8 Novembre, du Pays étranger, 2378 boiſſeaux de froment, 1400 de ſeigle; — des Côtes de Bretagne, 10239 boiſſeaux de froment, 800 de meture, 2640 de feves & mongettes, & 426 de menus grains; — du Pays même, 4655 boiſſeaux de froment, 2472 de feves & mongettes, & 1509 de menus grains.

Il eſt auſſi entré dans le Port de Bordeaux pendant le mois d'Octobre, des Navires étrangers à vuide, de l'encombrement de 1720 tonneaux.

De Nantes, *le* 10 *Novembre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du Port de cette Ville le 8 Novembre 1765, les Navires l'*Elizabeth-Marguerite*, de 130 tonneaux, Capitaine *Everd Hillers Junior*, pour Bremen, & le S^t. *Joachim* & S^te. *Anne*, pour le Ferol, avec de la farine & diverſes autres marchandiſes d'épiceries & de merceries.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port 9 Navires Français, dont 2 venant des Cayes & du Port-au-Prince avec du ſucre, du café, de l'indigo, *&c.* 3 de l'Orient avec diverſes marchandiſes de la Compagnie des Indes; les quatres autres de Hennebon, de Madere, de Morlaix & de Concarneau avec du papier, du vin, des citrons & des ſalines. Il eſt encore arrivé 6 Navires étrangers venants d'Amſterdam, de Roterdam & d'Oſtende avec du fromage, du papier, du riz & d'autres marchandiſes d'épiceries, de merceries & de clincailleries.

Du Havre, *le* 14 *Novembre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 10 au 14 Novembre, 12 Navires, dont 3 étaient de relâche, ſçavoir, le S^t. *Dominique*, venant de Bilbao & allant à Rouen avec des laines, la *Thereſe*, parti de l'Orient pour Fecamp avec du thé, & le *Chauvelin* deſtiné pour Cadix & Marſeille. Les 9 autres qui ont été chargés au Havre pour la Guadaloupe, Lisbonne, Cadix, Hambourg, Breſt & Marſeille, exportent diverſes ſortes de marchandiſes, dont la plus grande partie conſiſte en bled, en ſeigle, en farine.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 9 au 12 Novembre, 5 Navires venant du Cap, de Bergue en Norwege, de Corck, d'Amſterdam & de Port-Maurice avec du ſucre, de l'indigo, *&c.* des viandes ſalées, de l'huile de poiſſon, des planches, des citrons & du thé.

De Rouen, *le* 15 *Nov.* 1765.

Exportation.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 15 Octobre juſqu'au 9 Novembre, 18 Navires dont 2 pour Dantzick avec diverſes marchandiſes d'épiceries & de merceries; un pour Hambourg, 1 pour Roterdam, 1 pour Elzeneur, 1 pour Bilbao, 2 pour Lisbonne, 1 pour Dublin, 4 pour l'Angleterre, 1 pour Bordeaux, 4 pour S^t. Ander.

Outre les marchandiſes d'épiceries, de merceries, &c. dont la plupart de ces Vaiſſeaux étaient chargés, ils emportaient pour Lisbonne 74130 *l.* de bled, 169231 *l.* de ſeigle & 40000 *l.* de farines; — pour Bilbao, 152030 *l.* de bled & 20000 *l.* de farines; — pour l'Eſpagne, 160000 *l.* de de bled; — pour S^t. Ander, 907580 *l.* de bled & 56600 *l.* de farines; — pour l'Orient, 39400 *l.* de farines; — pour Bordeaux, 358500 *l.* d°. — pour Cherbourg, 23600 *l.* — pour Honfleur, 249, 540 *l.* de bled; — pour le Havre, 632, 376 *l.* 100 *l.* de ſ. & 203852 *l.* de farines.

SUITE *des manufactures d'Oleron.*

Il y a encore à Oleron une fabrique de bas de laine au métier, préférables à ceux de Nîmes. Deux cents métiers ou environ, compris ceux qui ſont placés à S^te. Marie, ſont occupés journellement à cette fabrication; la conſommation s'en fait pour l'Eſpagne, & très-peu pour Bayonne; le produit en eſt conſidérable. On les fait des laines de Navarre, tirées à l'étaim; le peignon s'emploie pour la trame des cordelats, on compte que chaque métier peut faire, année commune, 25 douzaines de paires de bas de toutes qualités; enſorte que les deux cents métiers en font 5000 douzaines. La moitié de ce travail eſt en bas pour femmes à 2 fils, du poids de 3 l. un quart à 3 l. 3 quarts. Le reſte eſt bas de page à deux fils du poids de 5 l. & demie à 6 l. bas à 3 fils pour homme, du poids de 8 à 9 l. des bas à 3 fils pour femme, du poids d'environ 6 l. & demie, le tout poids de table, dont 120 l. n'en font que cent poids de marc; tous ces différens bas ont leurs différens prix, les moindres ſe vendent communément de 18 à 20 ℔ la douzaine, & le plus fort juſqu'à 36 ℔; or, en les évaluant l'une qualité dans l'autre, on croit ne pas ſe tromper en les fixant à 24 l. la douzaine; en conſéquence cette fabrique doit produire 120000 ℔.

En 1752, il n'y avait qu'environ 80 métiers; les bas s'employaient dans les Provinces voiſines, & on en fourniſſait peu en Eſpagne; mais les Eſpagnols ayant reconnu leur bonté, les ont enlevés, & ils paſſent preſque tous en Eſpagne.

C'eſt à ce commerce que cette fabrication eſt redevable de ſon accroiſſement qui a plus que doublé depuis douze ans.

Il y a à Oleron 8 ou 10 Fabricans de bonnets ou berrets à la Bearnoiſe, qui en font environ 200 douzaines grands ou petits, année commune. La laine dont ils ſe ſervent pour les fabriquer, eſt aſſez bonne. Ce ſont des *agnelains* d'Eſpagne de couleur *burelle*; le poids de chaque bonnet eſt ſuivant la qualité & la grandeur, depuis 10 juſqu'à 16 onces; ils paſſent dans un foulon fait exprès, & ſe vendent depuis 20, 25, 30 juſqu'à 45 ß chaque bonnet; or, en les évaluant l'un dans l'autre à 30 ß piece, cela ferait 18 ℔ la douzaine; & 200 douzaines font trois mille ſix cents livres; cette marchandiſe ſe conſomme dans le Pays & aux environs.

Il y a de plus deux moulins à papier.

S^te. MARIE.

Quoique S^te. Marie ſoit le chef lieu d'une fabrique, qu'elle ait une Juriſdiction ſéparée d'Oleron, & qu'elle ſoit réputée Ville, on pourrait cependant dire qu'elle ne reſſemble qu'à un Bourg conſidérable dépendant d'Oleron, où les Habitans viennent s'approviſionner pour leur néceſſaire, n'y ayant ni marché ni foires.

On fabrique à S^te. Marie & dans 9 Villages qui font l'arrondiſſement de ce Bureau, des cadis & cordelats dans les mêmes proportions & qualités de laines qu'à Oleron; cette fabrique eſt auſſi ancienne & a éprouvé les mêmes variations pour les mêmes cauſes que celles d'Oleron; la ſeule différence eſt que les étoffes ſont mieux tiſſées, auſſi ont-elles conſervé une ſupériorité de prix ſur celles d'Oleron.

Il y avait en 1751, tant à S^te. Marie que dans l'arrondiſſement environ quarante Fabricans, & plus de deux mille perſonnes étaient occupées toute l'année pour la fabrique. On faiſait alors quarante pieces cadis de la premiere qualité teintes en laine, à 136 ℔ font 5440 ℔, & mille pieces de la ſeconde qualité à 112 ℔, font 112000 ℔, & en tout un objet de 117440 ℔.

La fabrication s'eſt ſoutenue à peu près ſur le même pied juſqu'en 1757, qu'elle diminua comme celle d'Oleron, par les raiſons qu'on a données ci-deſſus.

La conſommation eſt la même, les

Marchands d'Oleron, qui font le commerce pour l'Eſpagne & pour Bayonne, achettent les cordelats de S^te. Marie, ceux de la premiere qualité s'emploient preſque tous pour le Pays & pour les Provinces voiſines.

Il y a à Oleron un marché tous les Vendredis de chaque ſemaine, qui n'eſt conſidérable que par les laines du Pays & par celles de la Soule, de la baſſe Navarre & du Labourt que l'on vend aux Fabricans d'étoffes groſſieres de ce Département, ainſi que pour ceux du Département de S^t. Gaudenx qui en font leur proviſion à Nay en Bearn où ces laines ſont portées par les marchands, qui les ont achetées à Oleron. Les Eſpagnols y en portent encore mais en petite quantité.

Il y a encore deux foires chaque année, la premiere commence le 1^er. Mai & dure deux jours, on n'y fait gueres plus de commerce que les jours de marché ordinaire, la ſeconde qui eſt conſidérable, commence le 9 ſeptembre & dure huit jours, on y vend beaucoup de beſtiaux, principalement des chevaux, des laines du Pays, des grains & d'autres denrées, c'eſt ordinairement en ce tems que les Marchands détailliſtes des Provinces voiſines viennent faire leurs achats & aſſortimens des étoffes de la fabrique.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES *du*	*Lundi* 18.	*Mardi* 19.	*Mercredi* 20. *Nov.*
Amſterdam.	55 7/8 . . .	55 7/8 à 56 . .	56 . . .
Londres.	31 11/16 . . .	31 5/4	31 3/4 . . .
Hambourg.	176 3/4 . . .	176 3/4	176 3/4 . . .
Madrid.	15 3 6 . .	15 3 6 à 4 .	15 3 6 à 4 .
Cadix.	15 2 . .	15 2 6 . .	15 2 6 . .
Livourne.	96 3/4	96 3/4	96 3/4 . . . .
Lyon, *Saints*. . . .	1/8 au pair .	au pair . . .	au pair . .

§ II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 10 *Novembre* 1765.

Le *Prince Sauvage*, de 200 tonneaux, Capitaine *Maleſcot*, eſt en charge pour la Martinique & la Guadaloupe; — la *Confidence*, de 200 tonneaux, Capitaine *Clars Arentzkoen*, eſt en charge pour Hambourg; — le *Zonnemaar*, de 60 tonneaux, Capitaine *Jacob Renkes*, eſt en charge pour Bruges; — l'*Aſſomption* de 30 tonneaux, Capitaine J. B. *Baſſarate*, eſt en charge pour S^t. Sebaſtien.

DU HAVRE, *le* 14.

Le Navire le S^t. *Antoine*, de 120 tonneaux, Capitaine Ch. L. *Lemonnier*, eſt en charge en ce Port pour la Martinique & partira le 10 Décembre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à *Paris*, à MM. Grand & Labhard, Banquiers; à *Rouen*, à MM. Garvey & Compagnie, & au *Havre*, à M. Clouet Dubuiſſon.

DE ROUEN, *le* 15.

Le Navire l'*Eté*, de 150 tonneaux, Capitaine P. *Benard*, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à Cadix, & partira le 10 Décembre prochain.

COPIE *d'une lettre de M. Louis Bruſlé de St. Vallery, Capitaine du Navire* l'Aimable Charlote.

DE MARSEILLE, *le* 25 *Oct.* 1765.

Je ſuis arrivé en ce Port le 23 de ce mois après avoir couru les plus grands dangers. Comme j'étais le 13 dudit mois dans le Golfe de Lion, je fus ſurpris ſur les onze heures du matin d'un coup de vent de Nord-Oueſt. Je fis auſſitôt ſerrer les deux huniers. Une demi-heure

après, je reçus un second coup de vent si furieux qu'il me jetta mon lest sur le côté, où le Navire resta ayant la mer sur le pont. Dans cet état je fis carguer ma grande voile pour tâcher de faire arriver mon Navire vent arriere, mais ce fut en vain; il ne sentait plus son gouvernail. Je commençai par jetter deux de mes canons à la mer & ma principale ancre qui était sur le bord, pour tâcher de faire relever le Vaisseau. Je ne retirai aucun avantage de cette manœuvre. Je me vis alors forcé, dans la crainte d'un second coup de mer, de couper mon mât d'artimon. Le Navire resta un demi-quart d'heure sans remuer, terme bien long dans une position aussi critique. Comme je me déterminais à couper mon grand mât, un coup de mer prit le Navire pardevant & lui fit faire une arrivée si considérable qu'il vint presque vent arriere, pour lors le Navire se redressa un peu, & ayant sa misaine dehors, il courut de l'avant, ce qui lui fit sentir le gouvernail. Ainsi un coup de vent nous avait mis en danger de perdre la vie, & un autre nous en retira. Nous présentames l'autre côté à la mer qui augmenta si fort avec le vent, que je fus contraint de faire serrer ma mizaine & de rester sans voile trois fois 24 heures; enfin je n'ai jamais vu la mer si terrible. Le quatriéme jour le vent diminua ainsi que la mer, & je fis mettre des voiles dehors. Ce ne fut pas sans peine que mes gens monterent en haut, tous les cordages étant couverts de sel jusqu'à l'extrémité des mâts. Le 17 à midi, j'eus connaissance de l'Isle de Minorque ou Port Mahon; ainsi j'avais été 45 à 50 lieues en dérive, car trois heures avant que l'accident m'arrivât, j'avais eu connaissance des terres de Marseille.

Nota. La personne qui nous a communiqué cette lettre, y a joint l'observation suivante.

» J'ai remarqué que le danger auquel » le Capitaine Bruslé a été exposé, provenait du déplacement de son lest. Il » a déjà paru plusieurs mémoires sur la » maniere de lester les Navires; mais je » ne crois pas qu'on ait encore présenté » l'idée de fixer le lest dans la calle, de » façon qu'il ne soit point exposé au dé- » placement. Je croirais que le méchanisme de cette opération ne doit pas » être difficile. Les marins & les constructeurs de Vaisseaux rendraient un » service bien essentiel à la navigation, » s'ils indiquaient les moyens les plus » surs & les plus économes pour y parvenir.

Suite *de la lettre de M. Baffert.*

Quatriémement. *La suppression des roues devient comme inutile en comparaison des erreurs produites par l'échappement.*

Comme le froid fait la même impression sur toutes les huiles d'une montre, il est constant que cette impression est en raison inverse de la force, & en raison droite de la viteſſe particuliere de chaque roue, ensorte qu'elle occasionne une résistance sur les pivôts de l'échappement, qui, étant comparée avec celle qu'elle fait sur les pivôts des autres roues & du barillet, doit être en raison inverse de la force de l'échappement à celle des autres roues & du barrillet; & cette résistance étant d'autant plus grande sur l'échappement, que ses pivôts sont de beaucoup plus gros à proportion de sa force, que ne sont ceux des autres roues, relativement à leur force, les erreurs provenant alors de l'échappement, sont à celles que produisent les autres roues & le barillet, comme la résistance que donne la viteſſe du balancier, multipliée par la surface de ses pivôts, est à la résistance produite par la viteſſe des autres roues & du barillet multipliée par la surface de leurs pivôts. De plus, comme le balancier nage dans un fluide ainsi que les roues, les erreurs, que l'air plus ou moins rarifié ou condensé, fait faire au balancier & à la roue d'échappement, doivent être à celles que font alors les autres roues, comme l'espace parcourue par la surface du balancier & par celle de la roue, est à l'espace parcourue par la surface des autres roues. A l'égard des autres erreurs provenantes des autres inconvéniens auxquels une montre est sujette, elles sont à peuprès en même raison. De là vient donc les erreurs d'une montre bien faite venant presque toutes de l'échappement, la suppression du reste de la montre devient de peu d'utilité, en supposant encore qu'on peut faire cette suppression sans substituer d'autres pieces

en place de celles-ci, pour que l'échappement marchant de lui-même & par lui-même, ſes erreurs ne puiſſent être augmentées par aucune ſorte de communication avec quelque corps étranger que ce ſoit. Si la choſe eſt impoſſible, quelle eſt donc l'utilité que M. Harriſſon en retire? *

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

* *M. Baſſert nous a promis de nous donner le calcul des frotemens des pivôts d'une montre; la gradation de leur uſure avec leurs différens dégrés de réſiſtance; la transmutation des engrenages avec leurs effets réciproques; les différens dégrés de la force motrice avec leſquels une montre marche, & les erreurs qu'elle fait ſoit par rapport à l'air rareſié ou condenſé, ſoit par rapport aux impreſſions du froid ou du chaud, auſſi-tôt qu'il aura fini un ouvrage qu'il ne peut point différer.*

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Boſcheron,	6e.	Toutes let.	23
De Pigis,	11e.	Toutes let.	23
Clouet,	19e.	M.	23
Amyot,	23e.	L.	23
Penchim,	25e.	M. v. L. p.	23
Bardin,	36e.	J.	23
Le Noir,	45e.	J.	23
De la Rue fils,	50e.	L.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Lundi* 18.	*Mardi* 19.	*Mercredi* 20.
Actions des Indes.		1355	
Emprunts de la Comp.			
Promeſſes à 5 p $\frac{0}{0}$	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$
Promeſſes à 4 p $\frac{0}{0}$		36	
Actions des Fermes.	992 $\frac{1}{2}$	995. 97 $\frac{1}{2}$	995. 97 $\frac{1}{2}$
Lots de la 3e Loterie.	16 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$
Amortiſſement.			
2 ß p # du Dixiéme.			
Annuités.	417	417	417
Coupons d'annuités.	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions	14 $\frac{1}{2}$ 15. 4m	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$ 15. 4m
Colonies, 1759.		18. 19 $\frac{1}{2}$ 13m	18
Canada.	33. 2m	34. 2m	
Époques.	18. 10e. 23	18	18. 10e. 23
Récépiſſé Nouette.		25	25
CONTRATS.			
Réc. de la Com.	272	275	275
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cuirs.	49		

Le reſte eſt ſans cours.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 9 Février.

De St. Domingue *le* 25 *Nov.* 1764.

MM. le Général & l'Intendant ont rendu deux Ordonnances le 11 de ce mois, l'une en faveur du nouvel établiſſement du Môle St. Nicolas, l'autre en faveur des Habitans qui ont contribué par des corvées de leurs Négres, à l'ouverture des chemins néceſſaires pour la communication de ce lieu avec les quartiers voiſins, notamment avec celui de J. Rabel : par la premiere il eſt ordonné proviſoirement que pendant un an, à compter du jour de la publication d'icelle, le Port du Môle St. Nicolas ſera affranchi de tous les droits réſultans du réglement des deux Conſeils du 9 Mars dernier, confirmé en cette partie dans l'aſſemblée nationale du Cap le 14 Juin ſuivant, à la ſortie de l'indigo, des ſucres brut & blanc, du caffé, du coton, des ſirops & taffias, des cuirs tannés & en poil, qui ſeront apportés audit Port par terre, & qui en ſeront directement exportés, ſoit par des Navires François, ſoit par des Navires étrangers munis de permiſſions ; en conſéquence il eſt fait défenſes à tous receveurs des Octrois, d'exiger leſdits droits audit Port pendant ledit tems. L'autre ordonne que tous les Habitans qui juſtifieront pardevant M. du Tillet, Subdélégué au Port de Paix, commis à cet effet, avoir fait travailler aux chemins nouveaux du Môle St. Nicolas, jouiront cette année de l'exemption de la capitation ſur leurs Négres, dont la levée a été ordonnée par les articles 6 & 10 de l'arrêté de l'aſſemblée nationale du Cap du 14 Juin dernier ; que ce qu'ils pourroient avoir payé deſdits droits leur ſoit reſtitué, & que leurs Négres ne ſoient employés dans les recenſemens de cette année, que pour mémoire.

Les Commiſſaires nommés par les Négocians du Cap, en vertu des ordres de M. le Général, & prépoſés pour la viſite de 25 Bâtimens Anglois qui doivent venir de la Nouvelle-Yorck avec des permiſſions, ont fait à M. le Général le 11 de ce mois, les repréſentations ſuivantes, auxquelles il a répondu.

Ils ont demandé, 1°. Qu'il leur fût permis de viſiter non-ſeulement les 25 Bâtimens ci-deſſus, mais encore tous ceux qu'on pourra ſuſpecter, ſous quelque pavillon que ce ſoit, ainſi que tous les magaſins dans les embarcadaires ou Villes qui donneront lieu au même ſoupçon, & dans le cas de contravention, pouvoir requérir contre eux la rigueur des Ordonnances.

RÉPONSE. *Accordé ſans aucune reſtriction de bâtimens ni de lieux.*

2°. Les Commiſſaires deſireroient l'établiſſement d'un Corps de garde aux Halles du S. Charrié, ſituées ſur le bord de la mer, afin de veiller par des patrouilles régulieres, qu'aucun Canot, Chaloupe ou Pirogue, n'embarquât ni ne débarquât rien de ſuſpect dans aucun endroit du Port, pendant le jour, ſans la permiſſion des Commiſſaires, & pendant la nuit rien que ce ſoit ſous aucun prétexte ; que le Corps de garde de la marine obſervât le même ordre, & au même effet.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

RÉPONSE. *Le Corps de garde demandé ſera établi le plus promptement qu'il ſera poſſible.*

3°. Qu'il fût fait défenſes à tous les Magaſiniers des différens embarcadaires de la dépendance du Cap, de rien laiſſer charger ou décharger dans leurs embarcadaires, aux Canots, Chaloupes ou Pirogues étrangers, mais de les contraindre d'aller dans quelque lieu d'Amirauté, conformément aux Ordonnances.

RÉPONSE. *Les Commiſſaires remettront des modeles des ordres qu'ils deſirent, ils ſeront expédiés & envoyés conformément aux Magaſiniers des embarcadaires.*

4°. Que la rade entretenant à ſa charge & aux ordres des Commiſſaires, une Chaloupe de ronde ou de viſite, il ſeroit néceſſaire d'en avoir une ſeconde à quai, toujours prête à tranſporter les Commiſſaires où ils jugeroient à propos : cette ſeconde Chaloupe ſeroit armée & entretenue par le Roi.

RÉPONSE. *La Chaloupe du quai ſera fournie par les Vaiſſeaux marchands de la rade; elle exécutera les ordres des Commiſſaires, autant qu'ils ne ſeront pas contraires à la diſcipline maritime.*

Les Commiſſaires ſeront accompagnés dans toutes leurs viſites par deux Capitaines de Vaiſſeaux marchands qui auront été choiſis à la pluralité des voix par tous les Capitaines de la rade.

La même choſe s'exécutera dans tous les différens Ports avec les changemens qu'exigent les lieux.

Les Commiſſaires ainſi fondés & autoriſés, correſpondroient par une vigilance ſans relâche aux vues de M. le Général, ce n'eſt point qu'ils puiſſent ſe flatter de prévenir entiérement la fraude, ils la diminueront & la gêneront ſeulement : pour parvenir à ſon abolition, il n'eſt d'autre moyen que de rompre toute communication avec l'Anglois ; les abus avec eux ſurpaſſeront toujours le bénéfice, & n'en ſeront jamais compenſés. C'eſt d'après cette vérité que le commerce, auſſi perſuadé que pénétré de la protection que M. le Général veut lui accorder, *oſe eſpérer & ſupplier qu'il bornera les permiſſions pour l'admiſſion des Navires Anglois à celles déjà expédiées.* Et il en ſera à jamais reconnoiſſant. *Signé*, BURCK & REAU.

RÉPONSE. *Cette excluſſion totale ſera exactement obſervée autant que les beſoins preſſans de la Colonie le permettront.*

NOTA. *Il eſt à obſerver que les permiſſions accordées n'ont point eu d'effet, puiſque M. l'Intendant a fait appareiller au même temps de ſon arrivée, les bâtimens du Sr.* AUSON, *que le Commerce accuſoit d'avoir débarqué en fraude de la farine. Fait au Cap le* 11 *Novembre* 1764. *Signé*, ESTAING.

EXTRAIT *des Papiers Anglois, du* 23 *au* 24 *Janvier* 1765.

On a reçu à Londres une lettre de Cadix, qui dit que le *Reynſtroom*, Bâtiment Danois venant de Sicile avec un chargement d'orge, a mouillé dans la baye de Cadix le 23 Décembre ; ſon cable y ayant été rompu, il a été jetté à la côte où il s'eſt perdu. L'Equipage s'eſt ſauvé.

Un Bâtiment Hollandois M^e. *Gerald Vanderlaan*, parti le 21 Décembre de la baye de Cadix pour Oſtende, a eu le malheur de périr le lendemain dans la nuit, près de Rota. Le Capitaine & ſept hommes de l'équipage ſe ſont noyés.

Le St. *Georges*, Capitaine *Millard*, parti de Londres pour Boſton & Piſcataqua, a eu le même ſort en allant à Piſcataqua.

De Neuwcaſtle le 19 Janvier ; ce jour même au matin, la *Princeſſe Caroline*, de Scarbouroug, M^e. *Paterſon*, a été jettée par un coup de vent furieux de S. O. ſur les roches qui regnent un peu au-deſſus du Château de Tinmouth ; on craint beaucoup que ce Navire ne puiſſe pas s'en relever. On y apprend auſſi par des lettres d'Alemouth, que depuis environ 3 ſemaines, il y a eu près de 200 piéces de bois de Norwege, propres pour la conſtruction provenants des Vaiſſeaux jettés à la côte, il y a beaucoup de ces piéces marquées W. O. Elles ſont dépoſées à la Douane. On ſuppoſe qu'elles proviennent du naufrage de quelques Navires ſubmergés près de cette côte. Il y a même quelques débris de Navires ſur le rivage ; mais rien ne fait connoître de quel bâtimens ils peuvent provenir.

On apprend par une lettre écrite de Bremen, le 12 du préſent, que dans le dernier dégel, la glace qui retenoit les eaux du Vezer s'eſt rompue, & que dans la débacle, 6 Gabarres chargées de mar-

chandiſes pour une ſomme très-conſidérable, & qui étoient à une lieue de ladite Ville, ont coulé bas avec tout ce ce qu'elles contenoient.

Suivant des lettres écrites de Dantzic, on apprend que pendant l'année 1764, on a exporté de cette Ville pour différens Pays, & ſur-tout pour la Hollande, 1685 laſts de froment ; — 30, 007 *laſts* de riz; 2141 *laſts* d'orge ; — 519 *laſts* de malt ; & 398 *laſts* d'avoine.

Le *Patriote*, Bâtiment Hambourgeois, parti de Bordeaux pour Hambourg, avec un chargement de vin, d'eau-de-vie & de ſucre, a échoué par une brume des plus épaiſſes, & s'eſt perdu à un endroit nommé Schowen, ſur la côte d'Hollande.

De Galway-en-Irlande le 10 Janvier. Le Lundi 7 de ce mois, il eſt entré dans ce Port un Navire François nommé le *Duc de Duras*, commandé par *Pierre Dupont Oliveau*. Ce Bâtiment freté à l'Orient par Marſeille, avec une cargaiſon de froment & de caffé, avoit appareillé à l'Orient le 16 Décembre dernier : le 25 il a été déſemparé de ſon grand mât & de ſon petit perroquet. Il a reſté à la merci des vents & des flots juſqu'au Dimanche 6 Janvier, qu'il a eu connoiſſance de l'Iſle Mouton près de Molbay, côte très-dangéreuſe, où les Pilotes de ce Port l'ont été chercher. On débarque maintenant ſa cargaiſon qui eſt en partie avariée.

De Londres. On a ſauvé 8 boîtes de corail de l'*Albion*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes orientales. Il y a 6 Chaloupes armées près de l'endroit où ce Vaiſſeau a fait naufrage, pour empêcher le pillage qu'on vouloit faire à ſon bord. On dit qu'on enverra dans l'Inde le tréſor qu'on a ſauvé dudit Navire, par 2 Vaiſſeaux deſtinés pour Bengale, qui ſont actuellement à Gravezende.

On prétend qu'à l'avenir on doublera de planches de cedre, les Vaiſſeaux de guerre qui iront en ſtation dans l'Amérique occidentale, & que par là on préviendra la piqure d'une eſpèce de vers fort communes dans les Pays chauds.

On a apporté cette ſemaine de Plimouth à Londres, pluſieurs bouteilles d'eau de mer déſalée, par la voie de la diſtilation ; on apprend que l'expérience en avoit été faite à bord d'un Vaiſſeau de guerre qui ſe trouvoit à l'E. N. E. du Cap Le ard, à 380 lieux de terre.

On écrit de Glaſcow, que la Compagnie établie dans cette Ville pour la pêche de la baleine, a pris à ſon ſervice 4 Navires d'augmentation, pour tenter cette pêche dans le détroit de Davis.

Du Port royal de la Jamaïque, le 26 Octobre. La Frégate Angloiſe la *Venus*, eſt entrée le 22 dans ce Port ; aujourd'hui 26, l'*Allarme*, autre Bâtiment de guerre, eſt auſſi arrivé avec le Sloup le *Swift*, qui eſt tout démâté : la Venus avoit rencontré en mer le Swift, & de conſerve avec l'Allarme, ils l'ont remorqué dans ce Port. Le Swift avoit perdu 50 hommes de ſon équipage.

Prix des grains à Londres le 23 Janvier.

Froment rouge & blanc, 45 à 47 ß ſterlings le *quarter* ; — le riz 22 à 24 ß ; l'orge, 18 à 22 ß, & l'avoine, 14 à 16 ß 6 d. ſterlings le *quarter* ; — cochenille, 22 ß ſterlings la ℔.

DE MARSEILLE *le 26 Janvier* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Amandes, 30 ₶ le *cent* ; — bourdes, 4 à 9 ₶ ; — cire du Levant, 144 à 155 ₶ ; coton fin filé Baza, 68 à 70 écus de 3 ₶ 4 ß ; — coton en laine de Smyrne, 102 à 105 ₶ ; — coton en laine d'Acre, 110 à 112 ₶ ; — huile fine de Provence, 31 à 36 ₶ ; — huile fine de fabrique, 40 à 41 ₶ ; — huile de riviere fine, 43 à 44 ₶ ; demi-fine, 41 à 43 ₶ ; — laine d'Eſpagne, 42 à 75 ₶ ; — laine du Levant, 28 à 41 ₶ ; — laine de Barbarie, 18 à 26 ₶ ; poivre, 120 ₶ le *cent*.

Caffé du Levant, 31 ß 6 d. la ℔ ; — caffé du Cap, 9 à 12 ß ; — caffé de Bourbon & de Cayenne, 12 à 13 ß ; — cacao de Caraque, 25 ß 6 d. ; — cochenille, 21 ₶ ; — giroſle, 8 ₶ 10 ß ; — jalap, 35 ß ; — indigo de Guatimala, 6 à 9 ₶ ; — muſcade, 7 ₶ 7 ß 6 d. ; — ſoie d'Eſpagne, 16 à 17 ₶ ; — ſoie du Levant, 11 à 15 ₶ la ℔.

Toiles à la piéce.

Ajamis, 7 ₶ 5 ß ; — d°. bleues, 10 ₶ ; d°. peintes, 9 ₶ 10 ß ; — amans, 9 ₶ ; bleues, 12 ₶ ; — peintes, 11 ₶ 10 ß la *piéce*.

DE BORDEAUX, *le 2 Février 1765.*

Prix des denrées de l'Amérique.

Sucre blanc premiere ſorte, 60 à 64 ℔ le *cent*; — ſeconde ſorte, 58 à 60 ℔; — 3^e. 54 à 56 ℔; — blanc commun, 50 à 51 ℔; — petit commun, 44 à 46 ℔; — tête, 38 à 40 ℔; — ſucre brut de Léogane, 34 à 36 ℔; — ſucre brut du Cap, 32 à 33 ℔; — de St. Louis, 30 à 32 ℔; — de la Martinique, 25 à 27 ℔; — coton de St. Domingue, 135 à 145 ℔; — coton de la Martinique, 125 à 135 ℔; — gingembre blanc, 30 ℔; — gingembre gris, 24 à 25 ℔; — canefice, 15 à 16 ℔ le *cent*.

Caffé de la Martinique nouveau fin, 14 ß 6 d. à 15 ß la ℔; — marchand, 13 ß 6 d. à 14 ß; — caffé de St. Domingue nouveau fin, 13 à 14 ß; — marchand, 12 ß; — jaune, 15 à 15 ß 6 d.; — indigo bleu & violet, 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; — melé 7 ℔ 10 ß; — cuivré fin, 6 ℔; — marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß; — dito inférieur 4 ℔ 10 ß à 4 ℔ 15 ß; — rocou, 24 ß; — cacao de Caraque, 42 ß; — cacao de la Martinique, 14 à 14 ß 6 d. la ℔.

DE MORLAIX, *le 30 Janvier 1765.*

ARRIVÉE *de Navire.*

Le Navire la MARIE ANNE, commandé par M. *Jean David*, Armateur M M. *Mazurier*, venant de la Guadaloupe, vient d'entrer dans ce Port, après une traverſée de 54 jours, chargé de 166 boucauds, 2 tierçons & 4 quarts de ſucre, tant blanc que terré & brut, cependant la majeure partie eſt en cette derniere qualité; de 4 quarts de caffé & de 12 bottes de taffia.

DE DUNKERQUE, *le 1^er. Février 1765.*

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois de Janvier, 24 Navires chargés de différentes marchandiſes, ſavoir; 12 bâtimens François venant de différens Ports de France, dont un nommé la *Comteſſe de Brionne*, Capitaine *Meulenard*, venant de la Guadaloupe avec du ſucre & de l'indigo. Les 12 autres Navires venant de différens Ports étrangers.

Il eſt ſorti du même Port, pendant le même mois, 11 Navires, ſavoir; 5 François, dont 3 allant à Bordeaux, à Dieppe & à Boulogne; le Navire les *Aſſociés*, Capitaine *Jean Morel*, & le *Jaſon*, Capitaine *Adrien Delille*, allant à la Martinique; — les 6 Navires étrangers allant dans leurs différens Ports reſpectifs.

DE St. VALERY *ſur Somme, le 1^er. Février 1765.*

Prix des grains.

Le bled froment, 28 à 30 ß le *boiſſeau*; le ſeigle & l'orge, 12 à 14 ß le *boiſſeau*, meſure de Paris.

Il eſt entré dans ce Port pendant les 15 derniers jours du mois de Janvier, 5 Navires, ſavoir; la *Ste Catherine*, Capitaine *J. Legallois*, venant de Cherbourg, chargée de ſoude; — la *Jolie Jeanne*, Capitaine *J. Alans*, venant de Bergues, chargée de chanvre; — l'*Oranger*, Capitaine *Jacques Darras*, venant d'Eſtaples, chargé de potaſſe; — l'*Eſpérance*, Capitaine *B. Grout*; — la *Marie-Suzanne*, Capitaine *L. Poirée*, venant du Havre, chargées de ſavon & de vin.

DU HAVRE *le 3 Février 1765.*

Il eſt entré au Port du Havre le 28 & le 29 Janvier, le Navire la *Paix*, Capitaine *Fauqueux*, allant de Rouen à Cadix en relâche.

Le Senau l'*Eole*, Capitaine *Poitou*, venant de la Rochelle, chargé d'eau-de-vie.

Il eſt auſſi ſorti du même Port, les mêmes jours que ci deſſus, le Navire, la *Renommée*, Capitaine *Ledain*, allant à Ceuta, chargé de bled.

Le Senau la *Ducheſſe de Mazarin*, Capitaine *Perrée*, allant à Alicante chargé de bled.

Le Senau la *Foy*, Capitaine *Sochon*, allant à la Guadaloupe.

Le Brigantin les *Deux Sœurs*, Capitaine *Gamel*, allant auſſi à la Guadaloupe, & paſſant par la Martinique.

Le Senau la *Lancize*, Capitaine *Darcour*, & le Senau la *Victoire*, Capitaine *Loiſel*, allant tous deux à la Martinique.

DE ROUEN, *le 1^er. Février 1765.*

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette.*

La Nation doit toujours ſavoir gré, Monſieur, au Citoyen zélé qui veut bien prendre la peine de l'inſtruire & lui faire

part de ſes découvertes & de ſes obſervations : c'eſt à ce titre qu'on doit des remerciemens à la perſonne qui vous a prié d'inſérer dans votre Gazette l'article intitulé *garance*, qui ſe trouve dans la feuille du Mardi 15 Janvier, page 39. Quoique j'aye été enchanté d'y trouver le ſuſdit article, je n'ai pu adhérer tout à fait aux principes généraux qui y ſont donnés ſur la culture de cette plante ; & je vous prie de trouver bon que je vous faſſe part de mes obſervations qui ſe trouvent étayées de pluſieurs années d'expérience.

Les terreins bas & humides ne conviennent point à la culture de la garance, & l'on doit préférer ceux qui, ſans etre trop ſecs, ſont un peu élevés, & dont la terre eſt légere ; en voici les raiſons.

1°. Les terres baſſes & humides étant la plupart lourdes & fortes, produiſent abondamment & en peu de temps de mauvaiſes herbes, qui obligent à des ſarclages fréquens & ruineux, ou qui étouffent la garance dès ſon enfance, temps auquel elle eſt très fragile ; dans les terreins un peu élevés & de terre légere, ſi l'herbe croit, elle eſt enlevée plus facilement & à moins de frais.

2°. La garance n'aime pas à être ſubmergée, huit jours d'inondation ſuffiſent pour faire pourrir les racines & périr la plante : Or, les terreins bas & humides étant expoſés à cet accident, ne doivent point être préférés pour la culture de cette plante.

3°. On tire une plus grande quantité de racines des plantes de garancée levées dans des terres légeres & point trop humides, & elles ſont de meilleure qualité que celles des plantes nourries dans des terres fortes, qu'elles ne pénétrent qu'avec beaucoup de peine, ou humides dans leſquelles elles ſe pourriſſent.

Tout concourt donc à faire préférer pour la culture de la garance, les terres légeres, ſans etre trop ſeches, aux terreins bas & humides.

Les œilletons ou drageons de garance ne valent pas mieux pour la multiplication que la graine ; au contraire, il eſt certain que la graine de garance ſemée au Printems, donne beaucoup plus de racines & de bien meilleure qualité dans un temps donné, que ne feroient dans le même temps des œilletons ou drageons qui ne produiſent que des racines ligneuſes garnies de beaucoup de chevelet, & peu ou point de racines vermiculaires & pivotantes, les ſeules précieuſes.

La méthode indiquée par M. Duhamel, de diſtribuer le terrein deſtiné à la culture de la garance, en planches & en plate-bandes, eſt bonne ſans doute pour celui qui ne veut entreprendre cette culture qu'en petit, & dans un des quarrés de ſon jardin ; mais en grand elle eſt impraticable, & ſeroit ruineuſe. Point de meilleure méthode pour la culture de cette plante, que celle indiquée par les excellens Mémoires de *M. Dambourney*, inſérés dans le premier volume des *Délibérations & Mémoires de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Rouen* 1763, auſquels nous renvoyons ceux qui deſireroient de plus amples inſtructions. On y trouvera auſſi un procédé pour teindre avec cette racine encore fraiche, découverte qu'on doit à M. *Dambourney* qui en bon Citoyen s'eſt hâté d'en faire part à ſes compatriotes, & dont la Société royale d'agriculture de Beauvais, vient de faire avec le plus grand ſuccès une nouvelle épreuve, dont le Procès verbal mériteroit d'être inſéré dans la Gazette de Commerce.

De Pithiviers *le* 1^er^. *Février* 1765.

Prix des grains & denrées.

Le bled nouveau de premiere qualité, 14 ℔ le *ſeptier* ; — celui de 1763, 12 ℔ 10 ß ; — le beau bled de 1762, 13 ℔ ; — la plus belle orge, 7 ℔ ; — la meilleure avoine vieille, 7 ℔ 10 ß ; — la nouvelle, 7 ℔ le *ſeptier* meſure de Paris.

Le ſafran, 30 ℔ la ℔ ; — les alouettes, 1 ℔ 7 ß la *douzaine*.

GRAVURE.

M. DUMONT, Profeſſeur d'Architecture & Membre des Académies de *Rome*, de *Florence* & de *Bologne*, demeurant à Paris rue St. Merry à l'Hôtel de Jabach, vient de terminer ſon œuvre d'Architecture, avec approbation de l'Académie royale ; cet œuvre qui eſt totalement utile aux Artiſtes & aux amateurs, contient 55 petites planches & 157 grandes planches, le tout évalué à 51 ℔.

SAVOIR:

1°. Méthode de l'Auteur pour accoupler les colonnes & pilaſtres de l'ordre dorique, 12 petites planches, 1 ℔ 10 ß; 2 paralleles d'entablemens & de charpentes à l'Italienne, agréés & approuvés par l'Académie royale d'Architecture, 2 grandes & 10 petites planches, 1 ℔ 10 ß; — ſuite de croiſées des plus beaux Palais de Rome, 1 grande planche & 9 petites planches, 1 ℔ 10 ß; — ſuite de ruine d'Architecture, 24 petites planches, 3 ℔; — divers morceaux d'Architecture de l'Auteur, 15 grandes planches, 3 ℔; — autres ſuites du même, dont 6 perſpectives & 2 plans géométraux, 8 grandes planches, 6 ℔; — ſuite de plans, coupes & élévations de 3 Temples de la Ville de *Pæſtum* ou *Poſſidonia*, Ville aſſez conſidérable de la grande Grece, près de Salerne, agréés & approuvés par l'Académie, 7 grandes planches, 3 ℔; — ſuite d'études d'Architecture de différens Maîtres Italiens, 6 grandes planches, 1 ℔ 10 ß; — parallele de Salles de ſpectacles d'Italie & de France, agréé & approuvé par l'Académie, 26 grandes planches, 6 ℔; — Sacriſtie de Notre-Dame de Paris, compoſition de M. Souflot, 14 grandes planches, 3 ℔; — ſuite des élévations & profils en entier de la baſilique de St. Pierre de Rome, approuvés & agréés par l'Académie, 14 grandes planches, 6 ℔; — autre ſuite de détail des plus intéreſſantes parties d'Architecture de la baſilique de St. Pierre de Rome, examinées & approuvées par l'Académie, & dédiées à M. le Marquis de Marigny, 64 grandes planches, 15 ℔. Total général des planches de l'œuvre entier, 212 planches dont le prix eſt de 51 ℔.

Cet œuvre ſe trouvera à Paris, chez l'Auteur; — chez la V^e. *Cherreau*, aux deux Piliers d'or; — chez MM. *Joulain pere & fils*, Quai de la Mégiſſerie, à la Ville de Rome; — chez M. *Huquier le pere*, Marchand d'eſtampes, rue des Mathurins, près la Sorbonne.

Comme M. Dumont a envoyé à l'Auteur de la Gazette de Commerce, la totalité des ſuſdites planches, il ſe fera un plaiſir de montrer cette collection aux perſonnes qui deſireront la venir voir à ſon Bureau.

EXTRAIT *des Regiſtres de l'Académie royale d'Architecture, du Lundi* 17 *Décembre* 1764.

MM. SOUSLOT & FRANQUE qui avoient été nommés par l'Académie pour examiner les dernieres planches que M. Dumont a ajoutées à celles qu'il avoit déja préſentées, & qui ont été gravées d'après ſes deſſeins, ont reconnu que celles qui concernent St. Pierre de Rome, ne peuvent que rendre ſa collection des gravures de ce vaſte édifice plus intéreſſante; ils ont vu auſſi avec plaiſir, que M. Dumont a mis au jour des plans & des élévations des Temples *Pæſtum* ou *Poſſidonia*, Ville aſſez conſidérable de la grande Grece, près de Salerne, qui ſont d'autant plus importans pour l'Architecture, qu'ils donnent connoiſſance de l'ordre dorique dans des temps plus raprochés de ſon origine, & enfin, qu'il a publié pluſieurs grands théatres d'Italie, & de France ſur une même échelle, ainſi que quelques charpentes Italiennes très-ſolides, quoique ſimples & légeres.

La Compagnie après avoir entendu le rapport des Commiſſaires, a vu toute la collection qui en eſt l'objet, & a regardé le travail de M. Dumont comme une preuve de ſon zele pour remplir les deſirs de l'Académie à ſe rendre utile au public.

Je ſouſſigné, Sécretaire perpétuel de l'Académie royale d'Architecture, certifie l'extrait ci-deſſus conforme aux regiſtres de ladite Académie. A Paris le 22 Janvier 1765. *Signé*, CAMUS.

DE PARIS, *le* 8 *Février* 1765.

Le douziéme tirage de la troiſiéme loterie Royale établie par Arrêt du Conſeil du 11 Novembre 1755, a été fait à l'Hôtel de Ville, les 4, 5, 6 & 7 Février 1765. Le lot de 20000 ℔ eſt échu au N°. 44, 183; — celui de 10000 ℔, au N°. 40, 611; — le lot de 4000 ℔, au N°. 39, 780; — & le lot de 704 ℔ pour l'appoint, au N°. 16, 572. Le 13^e. tirage ſe fera le Lundi 11 Février & durera trois jours.

FOURRAGES.

Le foin a été vendu à la barriere S. Mi-

chel, le Lundi 4 & le Mardi 5 Février, 34 & 35 ℔ le *cent*; — le Mercredi 6, 35 & 36 ℔ le *cent*.

Le Lundi 4 Février, la paille a été vendue au Fauxbourg St. Martin, 12 & 13 ℔ 10 ß le *cent*; — le Mardi 5, 11 & 12 ℔; — le foin, 24 & 25 ℔ le *cent*; — le Mercredi 6, la paille s'eſt vendue 13 & 14 ℔ le *cent*.

Etiage *de la Riviere de Seine.*

Le Lundi 4 Février 1765, la riviere étoit à 4 pieds; — le Mardi 5, à 3 pieds 11 pouces; — le Mercredi 6 & le Jeudi 7, à 3 pieds 10 pouces, au-deſſus des plus baſſes eaux.

Volaille et Gibier.

Prix de la volaille à Paris, le Mercredi 6 Février 1765.

	℔	ß	d.
Le Chapon gras nouveau *la piece*,	4	10	
La Poularde nouvelle,	3	10	
Le Chapon bas Norm.	3		
La Poularde,	2	5	
Chapon & Poularde de Mezeré,			
Le Coq-Vierge,	3	10	
La Poule de Caux,	3		
Le Poulet gras, *mort*,	1	15	
Le Poulet commun,	1	7	
Le Poulet gras *en vie*,	1	10	
Le Poulet com. *en vie*,	1		
Le Caneton de Rouen,			
Le Canard ſauvage,	3	10	
Le Canard *de paillier*,	2		
Le gros Pigeon *gras*,			
Le Pigeon de Voliere,	1		
Le Faiſan,	8		
Le Levraut,	3	10	
Le Lapreau,	1	10	
Le Perdreau rouge,	4		
Le Perdreau gris,	1	15	
La Perdrix rouge,	1	15	
La Perdrix griſe,	1	5	
Le Chevreuil,			
La Becaſſe	3	10	
La Becaſſine,	1	5	
Le Rouge,	6		
Le Pluvier doré,	3		
Le Marcaſſin,	6		
Alouettes, la *douzaine*,	2	10	
Le Tier,	1	5	
La Cercelle,	1	15	
Le Dindon commun,	4		
Le Dindon gras,			
L'Oye,	2	15	
L'Agneau,	9		

Prix des Grains *vendus dans la Halle de Paris le Mercredi 6 Février* 1765.

	℔	ß		℔	ß	d.
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔	13	01	à	15	10	
pluſieurs ont vendu	12		à	13	5	
Méteil	9					
Seigle *le ſep.* 230 ℔	7		à	8		
Orge, *le ſep.* 190	7	10	à	8		
Avoine *le ſep.* 290	15		à	17	10	
Veſce *le ſep.* 300	9	15	à	11		
Millet *le ſep.* 280	18		à	19		
Navette *le ſep.* 280	23		à	26		
Chenevis *le ſep.* 165	12	10	à	13		
Lentilles	14		à	38		
Lentilles à la R^e.	18		à	20		
Haricots	16		à	27		
Haricots ronds	16					
Pois verds	12		à	34		
Pois gris	11		à	12		
Pois blancs	19		à	20		
Féverolles	13		à	14		
Feves Suiſſes	15		à	21		
Sarazin	10					
Senevé	44					
Geniêvre	12					
Farine blutée, *le boiſſeau*	22 ß	6 d.	à	28 ß		d.
Remoulage	13	6	à	30		

Prix des Grains *vendus en ſacs ſur le Port de la Greve, du 4 au 6 Février.*

	℔	ß		℔	ß
Froment, *le ſept.*	15 ℔	5 ß	à	16 ℔	6
pluſieurs ont vend.	14				
Seigle.					
Orge.	8				
Veſce.	12				
Avoine *en ſacs*.	16		à	16	10
Avoine *en banne*.	15		à	15	10
Farine blutée, le ſac peſant 325 ℔	22		à	31	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*	*Jeudi 7.*
Actions des Indes.	an. / 1re. a. / 2e. a	1175	1175 / 1375	1180 / 1370
Emprunts de la Comp.	460		461	462
Promesses de la Comp.	10	10	10	10
Actions des Fermes.	982 ½		982 ½	985
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 12 ½.	5e t. 12 ½. 9e. t. 13.	5e. t. 12. 6e. t. 13 ½	8e. 9e. t. 13 ½.
Duplicata de la 3e.				80
Amortissement.	10		10	
2 ß p H du Dixiéme.	10	10	10	
Annuités.	428	428	428	427
Coupons d'annuités.	85	85	85	85
Emprunt de 50 millions	13 ¾	13 ½	13	13
Colonies, 1759.	21 5m.	22 8m.	21	
Récépissé des Monnoies				10 ½ Paris.
Époques.			10e. 18	
Canada.	36 ½	36 ½	36 ¾	36 ½
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p °/°.				
3 p °/°° sur les Cuirs.				
3 p °/°° sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris. / de Province.				
Com. des Indes à 4 p °/°.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 1/8	56 1/8	56 1/8	56 1/8
Londres.	30 7/8	30 7/8	30 7/8	30 à 15/16
Hambourg.	178 ½	178 ½	178 ½	178 ½
Madrid.	15 5	15 5	15 5 6	15 5 6
Cadix.	15 4 6	15 4 6	15 4	15 4
Livourne.	95	95	95	95
Lyon, *Reis.*	½	½ à ⅜	½ à ⅜	⅝

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 H *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 sols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 10 Décembre.

AGRICULTURE.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Novembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

GRENOBLE.				MOULINS.				ROUEN.				TOURS.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX les Marchés.	PRIX.			LIEUX des marchés.	PRIX		
	l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.		l.	f.	d.
Briançon.	22	6	8	Aubuſſon.	17	2		Andely.	17	18	9	Amboiſe.	22	1	6
Creſt.	27			Château-Chi.	16	16		Argues.	18	11	9	Angers.	18	8	7
Embrun.	23	2	9	Decize.	14	8		Caudebec.	16	14		Beaugé.	19	4	
Gap.	21*	17	6	Evaux.	16	4	9	Eu.	18	17	2	Châr. du Loir	18	10	2
GRENOBLE.	27	17	1	Gannat.	15	7		Evreux.	17	7	9	Château-G.	14*	15	5
Lebuis.	26	13	4	Gueret.	18*			Giſors.	18	13	4	Chinon.	20	18	9
Montelimart.	27*	19		Montluçon.	12	2		Lions.	18	4	9	Lafleche.	19	10	11
Romans.	27	7	6	Montmarault.	12*			Magny.	18	16		Laval.	17	6	
Valence.	26			MOULINS.	14		2	Montiviliers	20*			Lemans.	16	10	
Vienne.	25	18	4	Nevers.	16			Neufchatel.	16*	2		Loches.	20	15	
				St. Pierre.	13	10		Pont-de l'Arche.	19	12		Loudun.	19	11	
				St. Pourçain.	14	8		Pont-Audemer.	17	12	4	Mayenne.	15	7	4
								Pont-l'Ev.	19	6		Montreuil-B.	19	8	11
								ROUEN.	16	17	6	Richelieu.	19	16	10
												Saumur.	22*	11	9
												TOURS.	20	16	6
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	12	11	From. le ſep.	14	19	10	From. le ſep.	18	7	8	From. le ſep.	19	1	5
Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		2	
Foin le q.	2	6	5	Foin le q.	1	6	7	Foin le quint.	1	16	6	Foin le quint.	2		9
Paille le q.	1	2	8	Paille le q.		11	4	Paille le q.	1	10	10	Paille le q.	1	1	9

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

§ I I.

Seconde méthode pour détruire les Loups.

Quoique les épreuves qui ont été faites de la premiere méthode indiquée ci-deſſus, ne laiſſent rien à deſirer par le ſuccès qu'elles ont eu, & qu'on puiſſe parvenir par ce ſeul procédé à détruire tous les loups; la 2^e. méthode peut être auſſi très-utile, & on doit ſur-tout l'employer lorſque les loups ſont d'eſpèce à ne pas donner ſur aucun appât, & qu'ils ſont accoutumés à manger de la chair humaine.

Cette ſeconde méthode conſiſte à faire creuſer une foſſe de 13 à 14 pieds de profondeur en forme de cône tronqué & renverſé, ayant un fond de 12 pieds de diamêtre & une ouverture de 6 à 7, le tout bien muré: on doit obſerver de la placer dans un certain éloignement des arbres & buiſſons, & de maniere à ce que le loup découvre aiſément la proie que l'on met deſſus, en évitant ſur-tout les terres fortes & humides où l'eau ſejourne.

Sur cette ouverture, on met au niveau de la terre, une pouterelle de quatre à cinq pouces de face qui avance juſqu'au centre de la foſſe; elle eſt aſſurée par une queue longue de 3 à 4 pieds, ſcellée dans le mur & enterrée au niveau de la terre avec un ou deux piquets qui la traverſent à l'extrémité de la poutrelle; on forme un plateau de ſept pouces de diamêtre un peu creuſé, ſur lequel on place de la paille & un canard attaché comme les oiſeaux qui ſont à la galere, & arrêté à un œillet de fer; dans l'épaiſſeur de ce plateau, on fait des trous d'un pouce de diſtance, dans leſquels des menues baguettes ſéches & caſſantes doivent entrer par un bout & porter de l'autre ſur le bord du mur de la foſſe d'environ un pouce, ce qui fait à peu près l'effet des rayons d'une roue; on recouvre le tout de paille & on en répand autour de la foſſe, pour mieux tromper les loups que l'on attire par les trainées & l'appât détaillés dans la premiere méthode. Il n'eſt pas inutile de répandre auſſi dans les environs, en divers endroits de la paille en forme ronde, d'y mettre des quartiers de bêtes mortes ou des petits morceaux de pain frits dans la graiſſe indiquée dans la premiere méthode, ou même des canards; & on doit obſerver de deſtiner de préférence à cet uſage les femelles de ces animaux, parce qu'ayant l'oreille plus fine & criant mieux, elles attirent plus facilement les loups. Il faut que le fond de la foſſe ſoit garni d'un lit de ſarment de vigne & d'un autre de paille, afin que les animaux qui s'y prennent ne ſe bleſſent point en y tombant & qu'ils ne puiſſent pas s'élancer en ſautant. Le meilleur temps pour tendre ces piéges eſt celui de l'hiver pendant les nuits pluvieuſes ou le temps de neiges; on les recouvre l'été avec des planches, ſur leſquelles on jette de la terre & des épines pour empêcher que les loups ne les reconnaiſſent & ne s'en défient. Lorſque ces animaux ſont pris, on les enleve de la foſſe ainſi qu'il eſt preſcrit ci-après; mais il ne faut jamais les y tuer à coups de fuſil, l'odeur de la poudre empêcherait pour très-long-temps ces animaux d'en approcher.

On ſe munit d'une perche garnie d'une pointe de fer qu'on lui préſente; il ſe tapit ordinairement dans un coin de la foſſe après l'avoir mordue trois ou quatre fois, alors on appuie cette pointe de fer ſur les ſoies longues qu'il a à la partie ſupérieure du cou, on les tord avec la peau, & on le ſouleve, une autre perſonne lui paſſe à la pate de devant, que la premiere opération lui fait préſenter, un nœud coulant arrêté au bout d'une perche légere & fendue à cet effet; la même perſonne tient la corde qu'elle paſſe dans un bout de vieux canon de fuſil, elle l'attire pour ſerrer le nœud & le dégager de la fente de la perche, & fait gliſſer en même-temps le canon de fuſil auquel il y a une entaille qui couvre ce nœud & qui empêche que le loup ne coupe la corde; pris de cette maniere, on le ſuſpend environ à la moitié de la hauteur de la foſſe, nul danger alors d'y deſcendre & de lui attacher une autre corde à la pate de derriere; dans cet état, on le tire en haut en tenant ferme les deux cordes opoſées; alors avec une fourche de fer on ſaiſit l'animal par le cou & on lui ſerre le muſſle contre terre en y faiſant enfoncer les pointes, puis avec un carrelet & du fil fort, on coud les levres de la bête à double couture, ou on lui paſſe au muſſle un anneau de fer comme aux ours qu'on attache à un colier; on pré-

fere cette derniere façon lorſqu'on veut conſerver long-temps les loups vifs; s'ils doivent être forcés le même jour, l'autre eſt plus ſûr : on leur rompt enſuite une jambe & on les lâche dans un endroit fermé, où on les livre à la pourſuite de jeunes limiers dont la leçon ſe termine par mettre à mort l'animal qu'on leur a livré; il eſt aiſé d'imaginer qu'avec un procédé auſſi ſimple, on dreſſe ſans peine ni dépenſe des chiens excellens, ſoit pour chaſſer, ſoit pour détourner les loups avant que de faire les battues publiques qui deviendraient par ce moyen très-utiles; ceux à qui rien de ce qui intéreſſe l'agriculture n'eſt indifférent, peuvent encore livrer vifs quelqu'un des loups pris de cette maniere, aux laboureurs pour les faire attaquer par les mâtins deſtinés à la garde de leurs beſtiaux; ils s'accoutument par ce moyen à les combattre, & ſi quelques-uns échappent aux méthodes ci-deſſus preſcrites, ils peuvent au moins s'oppoſer à leurs entrepriſes.

La troiſiéme méthode à l'ordinaire prochain.

ADDITIONS.

Aux Obſervations inſérées dans la feuille N°. 41, *de la Gazette d'Agriculture du Samedi* 19 *Octobre* 1765, *ſur l'utilité des mûriers à baſſe tige, avec les moyens de les faire réuſſir dans les terres maigres, arides*, &c.

Les obſervations ci deſſus rapportent le ſuccès d'une éducation de vers à ſoie aux environs de Mante, nourris après la ſeconde mue avec les feuilles de pourettes de 3 à 4 ans, & la prédiction d'une Languedociene déſabuſée par le même ſuccès; cette femme ignorait que dans les environs de Montpellier, dans le Comtat & à Baignolles, on uſe des feuilles de pourette pour la nourriture des vers, depuis le moment de leur naiſſance juſqu'à la ſeconde mue; on ſuit le même uſage dans le Quercy, dans le Rouergue ainſi qu'en Touraine, en Anjou, dans le Maine & ailleurs. On y porte même cette nourriture plus loin ſelon les beſoins, & l'on garde toujours de préférence la dépouille des arbres à hautes tiges, les plus vieux, pour la fin de la nourriture, principalement pour le temps de la monte.

Cet uſage s'eſt introduit d'après celui des Chinois qui ne donnent point d'autres nourritures à leurs vers à ſoie, que celle de la pourette de l'année; ils arachent de la terre ce petit plant, le portent à leurs vers ſans en détacher la feuille; c'eſt l'affaire de l'inſecte; & dans ce Pays là, on n'eleve de grands arbres que pour ſe procurer leur graine en abondance, afin de renouveller les ſemis tous les ans immédiatement après la maturité, ils la ſement avec le fruit même, ſans en faire les frais de la ſéparation.

Les Chinois raſſemblent exactement & avec ſoin tout ce petit bois moëleux des jeunes plants, à meſure que les vers l'ont dépouillé; ils le font rouir comme nous faiſons pour les chanvres & les lins, ils le préparent & en filent le teil pour en fabriquer les étoffes que nous nommons écorces (*a*).

Rarement nos ſemis faits en Juillet dans nos climats ſeptentrionaux, peuvent acquérir aſſez de force pour ſoutenir la rigueur de nos hivers; mais il eſt étonnant que dans les contrées chaudes de l'Europe, on n'ait pas tiré le même parti des pourettes.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce du* 16 *au* 21 *Nov.* 1765.

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le* 16 *à la Douanne de Londres.*

POur les Iſles, 252 tonnes de plomb; — pour Gibraltar, 800 quarters de froment & 60 de fleur de farine.

ART. *enregiſtrés le* 19.

Pour l'Inde, 15000 onces d'eſpèce étrangeres; — pour Dunkerque, 800 pieces de toile Anglaiſe; — pour l'Eſpagne, 400 pieces d'étofes.

ART. *enregiſtrés le* 21.

Pour l'Afrique, 2000 *l.* de poudre à ca-

(*a*) *La Société royale d'Agriculture de Soiſſons a employé la même méthode avec ſuccès, & elle a tiré de l'extrêmité des jeunes branches de mûrier, coupées en taillant ces arbres, une eſpèce de philoſelle très-forte, brillante & ſoyeuſe.*